

22D07-050-0303



Zones de contraintes relatives aux glissements	
faiblement ou non rétrogressifs	
	Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique
	Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique
	Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique
	Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique
	Zone composée de sols hétérogènes, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique

Note : Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection la base et le sommet des talus.

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

RA1_{Sommet} :
Zone composée de sols à prédominance argileuse, situés au sommet des talus, pouvant être emportée par un glissement de grande étendue



RA1_{Base} :
Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1_{Sommet}



RA2 :
Zone composée de sols à prédominance argileuse, pouvant hypodréiquement être affectée par des glissements de grande étendue



Avs à l'Utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain. Elle est donc destinée à être utilisée par les utilisateurs et est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision varie en conséquence. Elles ne doivent donc pas être systématiquement utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention de l'utilisateur projecté.

Le fait qu'une site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas que le terrain sera forcément inévitablement sujet au glissement, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. En conséquence, un site classé à l'intérieur d'une limite d'une zone n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité de l'être est élevée.

Métadonnées	
Surface de référence planéolaïque:	Etispédoe GR850
Système de référence planéolaïque:	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique:	Mercator transformée modifiée (MTM) zone 53°
	Projection de coordonnées planales du Québec (SCQPO), fuseau 7
Longitude d'origine (méridien central):	70° 30' ouest
Latitude d'origine (équateur):	0°
Coordonnées d'origine:	X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle:	0,9999
Orthophotographies numériques 1440 000 :	Q88810-203 et 205; 10 mai 1998

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

Métadonnées reliées au zonage	
Relevés géotechniques de terrain :	1999 - 2001
Source de l'hypermorphose de référence :	Restitution de photographies aériennes au 1:8 000 (1984 et 1998)
	Carte 1/100 000 (1975)
Sources	
Données	Organisme
Cartographie des zones exposées aux glissements de terrain	Ministère des Transports du Québec
Orthophotographies numériques	Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec
Crédit	
Realisation :	Service de la géotechnique et de la géologie Direction du Laboratoire des chaussées Ministère des Transports du Québec version 1.2
© Gouvernement du Québec Dépôt légal - Bibliothèque Nationale du Québec, 4 ^e trimestre 2006	